

# *Politiques en faveur du développement durable*

## *J : POLITIQUE DÉVELOPPEMENT DURABLE*



*La direction des hôtels **MINOS COLLECTION**, situés à Rethymno, en Crète, à dans le cadre de ses actions visant à assurer un mode de fonctionnement durable des hôtels et guidée par la fourniture de services de haute qualité visant un meilleur avenir pour elle-même et la communauté locale, a formulé la politique suivante en matière de développement durable.*

### *Hotels et sa direction s'engagent à.. :*

- ✓ Protéger l'environnement au niveau local et international dans la mesure de ses responsabilités
- ✓ utiliser correctement les ressources utilisées pour son fonctionnement
- ✓ respecter la communauté locale dans laquelle il est intégré, sa culture, son histoire, ses coutumes et ses traditions, ainsi que les personnes qui la composent
- ✓ l'intégration active et la protection de la communauté locale et de ses caractéristiques
- ✓ le respect et la protection de ses travailleurs et de ses hôtes
- ✓ le respect de toute exigence législative ou autre à laquelle ses activités sont soumises et qui vise à garantir la durabilité de la communauté dans laquelle il est situé.

### *Sur la base de ces engagements, l'hôtel a élaboré :*

- ☞ Politique de protection de l'environnement
- ☞ Politique de protection de l'environnement
- ☞ une politique des ressources humaines et une procédure disciplinaire uniforme
- ☞ une politique de santé et de sécurité au travail
- ☞ Politique de respect des personnes et de leurs droits
- ☞ Politique de protection des enfants et des jeunes

### *Pour atteindre ces objectifs, l'entreprise doit*

- ☞ développer des actions ciblées décrites dans chaque politique
- ☞ adopter des normes internationales et concevoir des systèmes de gestion ciblés pour atteindre les objectifs individuels
- ☞ informer tous les organismes avec lesquels elle coopère et/ou est associée des actions qu'elle a développées.
- ☞ former et sensibiliser son personnel en vue de sa participation active
- ☞ l'information des clients sur ses actions environnementales en vue d'encourager leur participation active

*Le personnel à tous les niveaux de l'entreprise est sensibilisé à la politique de développement durable.  
et sont tenus de contribuer à sa mise en œuvre.*

*La direction de l'entreprise s'engage à soutenir la mise en œuvre de la politique.*

01/04/2024

---

La direction